



## PROCES VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL N°01/2026 – 10 FEVRIER 2026**  
**Commune de SAINT LEGER LES VIGNES (44710)**

Nombre de Membres à l'ouverture de la séance		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	18
Date de convocation 05 février 2026		
Liste des délibérations publiée le : 13 février 2026		

PRESENTS : PATRICK GROLIER, VALERIE LEJAY, PIERRE GUINAUDEAU, ISABELLE PITEUX, CLAIRE BOUYER, ENORA LE JEUNE, DANIELE GUILLAUME, STEPHANE LEJAY, SOPHIE MARIN, PIERRE VOISIN, JACQUES DARDOISE, CLAIRE ROLANDEAU, DOMINIQUE RICARDEAU, CARLA MVIANA, THIERRY TOUFFET, NICOLAS SEJOURNE.

ABSENTS : CHRISTIAN JACQUET (POUVOIR A ISABELLE PITEUX), JEAN-PHILIPPE MORIN, MICKAEL DESCHAMPS (POUVOIR A NICOLAS SEJOURNE)

SECRETAIRE DE SEANCE : VALERIE LEJAY

\*  
\* \*

*Appel nominal des conseillers municipaux.*

*Il est fait part des quatre pouvoirs donnés*

- *Christian JACQUET (donne pouvoir à Isabelle PITEUX)*
- *Mickaël DESCHAMPS (donne pouvoir à Nicolas SEJOURNE)*

*A noter que le pouvoir donné est comptabilisé à l'arrivée du porteur du pouvoir.*

*Monsieur le Maire fait part que le quorum est atteint.*

*Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, à savoir Valérie LEJAY.*

### **Approbation du PV du conseil municipal du 16 décembre 2025**

**Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité**

Il est donné réponse aux deux questions posées lors de la dernière séance :

Concernant le rapport de Nantes Métropole, Monsieur Deschamps posait une question concernant l'association Naodev. Monsieur le Maire répond les éléments suivants « *Naodev est une association qui bénéficie de l'AMI de Nantes Métropole, à ce titre, elle reçoit une subvention de 12 000 €. Avec ces fonds, l'association a fait le choix de prendre un prestataire qui s'occupe de l'animation de l'association.*

*En contrepartie de ce recrutement interne à l'association et pour répondre à l'AMI, l'association propose un programme d'animations défini en lien avec Nantes Métropole sur*

*différents thèmes : à titre d'exemple, les derniers thèmes ont porté sur les premiers pas RSE ou la qualité de vie au travail. »*

Concernant l'installation et la fourniture de vidéophone au pôle jeunesse, Monsieur Deschamps posait une question s'agissant d'une demande de subvention à la CAF. Monsieur le Maire répond les éléments suivants : « *Après échange avec les services de la CAF, il a été précisé que la Caf intervient à hauteur de 25 % du cout HT avec un minimum de soutien de 5 000 €. Le cout seul du projet de vidéophone ne suffit pas à couvrir la demande. Le projet n'est donc pas éligible en l'état. »*

## **01 / Compte rendu des décisions du maire prises en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

### **Délibération CM01-01**

5.5.1

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations,

Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises depuis la dernière séance, et notamment :

- **Décision 2025-17 du 18 décembre 2025** : Cimetière – installation d'une colonne commémorative sur le jardin du souvenir – devis retenu : Pompes Funèbres de France Bouaye – 2 route de Paimboeuf – 44830 Bouaye- Montant = 1 375€ht, soit 1 650€ttc
- **Décision 2025-18 du 16 décembre 2025** : Service enfance – Portail famille – migration du logiciel vers une nouvelle version – titulaire : la société ABELIUM – 4 rue du clos de l'Ouche – 35730 PLEURTUIT pour un montant de 7 810€ht, soit 8917€ttc. Les contrats de maintenance et d'hébergement associés feront également l'objet d'un nouveau contrat dont les conditions tarifaires restent inchangées par rapport au contrat actuel, pour une durée de 36 mois. A titre indicatif, le montant mandaté en 2025 était de 1997,51€ht, soit 2397,01€ttc
- **Décision 2026-01 du 15 janvier 2026** : convention conclue avec Nantes Métropole, bailleur, pour la mise à disposition à titre gratuit du bien situé 2 Route du Sacré cœur à Saint-Léger-les-Vignes, parcelle cadastrée section AA n° 125, d'une superficie de 219 m2 au profit de la commune, preneur. La mise à disposition est accordée du 1er février 2026 au 31 janvier 2028, puis renouvelable tacitement par périodes de six mois, sans dépasser une durée totale de douze ans

**Le Conseil municipal,**

**PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

## **02 / Ecole Jacques Brel – vote pour l’attribution de la subvention annuelle 2026 – piscine**

### **Délibération CM01-02**

7.5.2

#### **Rapporteur : Isabelle Piteux**

Pour l'année 2026, il est proposé de verser une subvention à la coopérative scolaire pour les sorties dédiées aux activités de piscine, d'un montant plafonné à 2500€.

#### Concernant le paiement de la subvention :

Un acompte de 60% sera versé lorsque la présente délibération sera exécutoire.

Le solde, correspondant à 40% maximum du montant de la subvention, sera versé sur présentation des factures acquittées et d'un état des dépenses, attestant l'utilisation conforme de la subvention. Les crédits non utilisés seront annulés.

Monsieur le Maire apporte un complément d'information. La subvention école est scindée en deux cette année. Une subvention spécifique est allouée à la piscine, sachant que d'ici quelques années, lorsque la piscine sera construite à Bouaye, la participation piscine sera prise en charge différemment. Une deuxième subvention est consacrée aux sorties et activités pédagogiques.

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE la subvention à verser à la coopérative scolaire pour les sorties dédiées aux activités de piscine de l'école Jacques Brel, pour l'année 2026, d'un montant plafonné à 2500€, ainsi que les modalités de versement**

**PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2026**

**AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'exécution de la délibération**

## **03 / Ecole Jacques Brel – vote pour l’attribution de la subvention annuelle 2026 – Sorties scolaires et activités pédagogiques**

### **Délibération CM01-03**

7.5.2

#### **Rapporteur : Isabelle Piteux**

Pour l'année 2026, il est proposé de verser une subvention à la coopérative scolaire pour les sorties scolaires et les activités pédagogiques hors piscine, d'un montant de 3750€.

En contrepartie, l'école devra transmettre les factures et un état des comptes pour justifier de l'utilisation de la subvention accordée.

Nicolas Séjourné demande si la subvention est différente par rapport à l'an dernier.

Isabelle Piteux précise que la base de la subvention est la même, indexée du coût de la vie.

Monsieur le Maire précise que c'est un travail collectif entre l'école, les parents d'élèves et la mairie.

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la subvention à verser à la coopérative scolaire pour les sorties scolaires et les activités pédagogiques de l'école Jacques Brel hors activité piscine, pour l'année 2026, d'un montant de 3750€

**PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2026

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'exécution de la délibération

## **04 / Projet Éducatif Territorial (PEDT) – Plan Mercredi 2023-2026 – Demande de prolongation pour l'année scolaire 2026-2027**

### **Délibération CM01-04**

8.1.5

**Rapporteur : Isabelle PITEUX**

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) est un cadre de référence qui vise à garantir la cohérence et la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire), en mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Dans ce cadre, le Plan Mercredi, intégré au PEDT, a pour objectif de proposer aux enfants des activités éducatives de qualité le mercredi, en complémentarité avec les enseignements scolaires et en lien avec les besoins du territoire.

La commune de Saint-Léger-les-Vignes est engagée dans un PEDT – Plan Mercredi couvrant la période 2023-2026, élaboré en concertation avec les partenaires éducatifs et institutionnels.

Considérant l'échéance de ce PEDT à la fin de l'année scolaire 2025-2026 et la tenue des élections municipales en 2026, qui entraînera le renouvellement de l'équipe municipale, il est proposé de solliciter un avenant au PEDT – Plan Mercredi 2023-2026, afin de prolonger sa validité pour l'année scolaire 2026-2027.

Ce prolongement permettra à la nouvelle équipe municipale de disposer du temps nécessaire pour rencontrer les différents partenaires éducatifs et participer aux échanges et réflexions collectives,

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la demande de prolongation du PEDT – Plan Mercredi 2023-2026 pour l'année scolaire 2026-2027, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande d'avenant auprès des services compétents.

Il est précisé que l'avenant de prolongation du PEDT – Plan Mercredi fera l'objet d'une approbation lors d'un prochain conseil municipal, après réception de l'avis du Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

Isabelle Piteux indique qu'un travail préparatif a déjà été amorcé en vue du prochain PEDT qui sera finalisé par les élus de la prochaine mandature.

Monsieur le Maire précise que l'avenant fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal, une fois que la commune aura reçu le document.

Monsieur le Maire remercie Isabelle Piteux pour le travail réalisé tout au long de la mandature.

*Applaudissements.*

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de prolongation du PEDT – Plan Mercredi 2023-2026 pour l'année scolaire 2026-2027

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'exécution de la délibération

**05 / Nantes Métropole – rapport thématique régional de synthèse de la chambre régionale des comptes relatif à la sobriété foncière**

**Délibération CM01-05**

7.10.3

**Rapporteur : M. le Maire**

La chambre régionale des comptes des Pays de la Loire a publié un rapport thématique régional de synthèse relatif à la sobriété foncière en région Pays de la Loire, lequel a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain du 11 et 12 décembre 2025.

En application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives auquel est notamment annexée la réponse de Nantes Métropole a été transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de la Métropole pour être présenté au plus proche conseil municipal et donner lieu à débat.

Vu le courrier du Président de la Chambre régionale des comptes du 17 décembre 2025,

Vu les dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions administratives,

Monsieur le Maire précise quelques éléments notables du rapport, notamment concernant les surfaces imperméabilisées et la préservation des espaces agricoles. Il évoque notamment le Plan Alimentaire Territorial (PAT) mis en place par Nantes Métropole et la mise en place du fond de concours pour la végétalisation des cours d'écoles.

Il lit aux élus la synthèse du rapport.

**Le conseil municipal, après délibération,**

**PREND ACTE** de la communication aux membres du Conseil municipal du rapport thématique régional de synthèse de la Chambre régionale des comptes relatif à la sobriété foncière en région Pays de la Loire,

**PREND ACTE** du débat dont ce rapport a fait l'objet au cours de la présente séance,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'exécution de la délibération

## 06 / Convention de partenariat relative au fonctionnement du relais petite enfance (RPE) - Avenant

### Délibération CM01-06

8.2.4

**Rapporteur : Valérie LEJAY**

Dans une logique de coopération intercommunale et de solidarité territoriale, les communes de Bouaye, Brains, Saint-Aignan de Grand Lieu et Saint-Léger-les-Vignes ont conclu une convention visant à assurer le maintien des services et missions de conseil, d'information et d'échange à destination des parents, des assistant e s maternel·le·s agréé·e·s (AMA) et des différentes structures partenaires, par l'intermédiaire du Relais Petite Enfance (RPE).

La convention arrivant à échéance et compte tenu du renouvellement de mandat municipal de mars 2026, il est proposé de conclure un avenant prolongeant ladite convention d'un an supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette prolongation permettra de mener un travail approfondi et concerté consistant à établir un bilan partagé du service, à identifier les attentes respectives des parties prenantes et à réinterroger la dynamique collective portée par le RPE, avec l'accompagnement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cette période transitoire offrira également un cadre propice à la définition, dans des conditions plus sereines, des orientations futures du service ainsi que des modalités de coopération intercommunale auxquelles les communes souhaiteront souscrire.

Stéphane Lejay demande si c'est un choix de toutes les communes adhérentes. Valérie Lejay indique qu'en effet, c'est commun à l'ensemble des communes.

Monsieur le Maire remercie Valérie Lejay pour son engagement sur les trois derniers mandats aux associations, à la communication et au personnel notamment. Remerciements également au nom de Jacques Gillaizeau.

*Applaudissements*

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la prolongation de la convention de partenariat relative au fonctionnement du relais petite enfance (RPE) pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

**PREND ACTE** du débat dont ce rapport a fait l'objet au cours de la présente séance,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'exécution de la délibération, et notamment à signer l'avenant

## Points divers

Monsieur le Maire évoque plusieurs questions diverses :

Concernant les bornes e-totem, plusieurs sont en marche. Elles devraient toutes être en fonctionnement avant la fin du premier semestre.

Concernant les élections municipales du 15 mars, des permanences sont établies pour la tenue des bureaux de vote. Les tableaux des permanences seront diffusés prochainement.

Nombre d'inscrits sur les listes électorales : 1 616 inscrits (894 sur le Bureau de vote 1 et 782 sur le Bureau de vote 2)

Une permanence a par ailleurs été tenue vendredi après-midi dernier pour les inscriptions (ouverture exceptionnelle de la mairie) sur les listes électorales avant la clôture des listes.

Sophie Marin : remerciements pour les échanges et projets riches.

Monsieur le Maire remercie Sophie Marin pour son implication, notamment dans le cadre de Néodéco.

Claire Bouyer exprime son ravissement pour ce premier mandat.

Enora Lejeune : remerciements aux élus pour leur implication, notamment dans la conception et la distribution du flash info. Remerciement particulier à D. Guillaume pour ses photos qui ont contribué à la communication de la commune.

Claire Rollandeau précise que la présidence de l'association Les Légériens en furie a changé et qu'elle adresse ses remerciements aux élus.

Monsieur le Maire remercie Claire Rolandeau pour avoir porté l'association Les Légériens en furie et avoir mis du dynamisme dans la commune.

Monsieur le Maire remercie Thierry Touffet pour son engagement.

Jacques Dardoise : remerciements pour le mandat écoulé et pour avoir pu participer à des projets concrets pour développer la commune.

Monsieur le Maire remercie Jacques Dardoise pour son implication.

Stéphane Lejay annonce les dates à venir concernant les événements communaux : 15 mars : élections municipales / 21 mars : Saint-Patrick au chai galleis / 11 avril : inauguration des nichoirs.

Monsieur le Maire remercie Stéphane Lejay d'avoir pris en cours son poste d'adjoint à la suite de Jean Philippe Morin.

Pierre voisin : remerciements pour le travail enrichissant et avoir pu contribuer à des projets importants de la commune. Il note les efforts concernant la sécurité pour tous sur l'espace public.

Monsieur le Maire remercie Pierre voisin pour son travail et son implication dans la partie du bâtiment.

Pierre Guinaudeau souligne le fait d'avoir appris énormément sur ce mandat malgré sa déception de ne pas avoir pu faire bouger autant de choses qu'il l'aurait souhaité. Il remercie particulièrement le maire pour son implication.

Monsieur le Maire remercie Pierre Guinaudeau pour son travail et sa sensibilisation des citoyens à l'environnement.

Nicolas séjourné : remerciements pour son intégration en cours de mandat.

Monsieur le Maire remercie Nicolas séjourné pour son engagement notamment dans les commissions.

Danièle Guillaume précise sa satisfaction d'avoir travaillé avec les autres élus.

Monsieur le Maire remercie Danièle guillaume pour son engagement et son écoute au cours de ce mandat.

Dominique Richardeau : l'assemblée générale UNC a eu lieu le 25 janvier à Bouaye. Je me suis proposé pour être porte drapeau pour Saint-Léger-les-vignes. Précise qu'il en est à 4 mandats, 25 ans en tant qu' élu au sein de la commune.

Monsieur le Maire remercie Dominique Richardeau pour sa volonté et son engagement pour sa commune.

Carla Mviana note le fait que le fait d'être élu est très enrichissant.

Monsieur le Maire remercie Carla mviana pour ses différents mandats et son engagement.

Valérie Lejay note la cohésion d'équipe au sein de la municipalité. Elle remercie les équipes du personnel et des élus.

Monsieur le Maire remercie Valérie Lejay et précise qu'elle a beaucoup œuvrer pour sa commune.

Isabelle Piteux précise qu'une animation médiathèque est programmée le 4 avril.

Monsieur le Maire lit un discours de remerciements pour le mandat qui s'achève. Il note le courage et l'engagement des élus du conseil ainsi que les projets réalisés ou entamés. Il remercie également les agentes et agents qui mettent en œuvre les projets et s'engagent pour la commune.

Il adresse un remerciement particulier pour les élus qui cessent leur mandat cette année.

*Applaudissements du Maire à l'attention des élus du conseil municipal.*

**La séance est levée à 19h08**